

Type de prestation / Type of service	euro H.T.
Inscription / Registration fee (uniquement pour les nouveaux titulaires)	220
INSTRUCTION DES DEMANDES / APPLICATIONS	
Admission pour un produit de base (et une référence commerciale)	1035
Extension majeure pour un produit de base (et une référence commerciale) ⁽¹⁾	830
Extension mineure pour un produit de base (et une référence commerciale)	415
Supplément par référence concernée pour toute demande (hors produit de base)	
du 1 ^{er} au 10 ^{ème} produit/référence supplémentaire	18
du 11 ^{ème} au 20 ^{ème} produit /référence supplémentaire	14
à partir du 21 ^{ème} produit /référence supplémentaire	11
Maintien d'un certificat ou partie d'un certificat	415
AUTORISATION DE LABORATOIRE ATG / ATG LABORATORY AUTHORIZATION	
Admission pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non	na
Extension pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non	na
Attestation de portée pour un laboratoire sous contrat pour la marque	500
INTERVENTION SUR SITE – LABORATOIRE / AUDIT	
Audit égal ou supérieur à une journée (par jour et par auditeur) ⁽²⁾	1500
Audit inférieur à une journée (par jour et par auditeur) ^{(2) (3)}	1900
Préparation audit / rapport /suivi d'audit	750
Prélèvement (par jour) ⁽²⁾	1000
ESSAIS / TESTING	
Prestations externes des laboratoires indépendants de la marque (par jour) ⁽²⁾	Devis labo
Evaluation des essais de vérification (par jour pour les 2 premiers jours de la prestation) ⁽²⁾	1500
Evaluation des essais de vérification (par jour à partir du 3 ^{ème} jour de la prestation) ⁽²⁾	1240
Evaluation des essais de vérification sur site inférieure à une journée (par jour et par auditeur) ^{(2) (3)}	1860
Rapport d'évaluation des essais	750
DEPLACEMENT / TRAVEL EXPENSES	
Frais de déplacement et de séjour (A/R)	Frais réels
Forfait trajet hors France et pays limitrophes (A/R)	520
Si trajet supérieur à 1/2 journée [par 1/2 journée supplémentaire (A/R)]	520
GESTION ANNUELLE (par année civile) / ANNUAL FEE (calendar year)	
Par certificat pour un produit de base (et une référence certifiée)	1015
Supplément par référence supplémentaire certifiée (hors produit de base)	
du 1 ^{er} au 10 ^{ème} produit/référence supplémentaire certifiée	12
du 11 ^{ème} au 20 ^{ème} produit /référence supplémentaire certifiée	10
du 21 ^{ème} au 40 ^{ème} produit /référence supplémentaire certifiée	7
à partir du 41 ^{ème} produit /référence supplémentaire certifiée	5
Par autorisation de laboratoire de fabricant	500
Par laboratoire sous contrat pour la marque	500
DROIT D'USAGE DE LA MARQUE ATG (par année civile) / RIGHT TO USE THE ATG MARK (calendar year)	
Par site de fabrication principal	1000
Par certificat et site secondaire	85

Nota : en cas d'annulation ou report d'une mission par le titulaire, les frais réels engagés par CERTIGAZ lui seront facturés

- (1) une extension majeure nécessite a minima un audit et/ou essai(s)
 (2) hors frais de déplacement et de séjour
 (3) mission non groupée avec une autre